

# Règlement du 3ème Open d'été de L'Échiquier du Bocage

## Article 1 : organisation

L'Echiquier du Bocage Flers-Briouze organise le **3ème Open d'été de L'Échiquier du Bocage** du samedi 11 juillet au mercredi 15 juillet 2026 à la salle du Rex 61220 Briouze.

## Article 2 : homologation et appariements

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **7 rondes**. Les résultats seront pris en compte pour le classement FIDE du mois d'Août 2026.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse système Haley si nécessaire**. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 2 heures (respectivement 1 heure pour les rondes 3 et 6) avant le début de chaque ronde.

Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le **pointage** le samedi 11 juillet avant 14h30. Tout joueur se présentant après 15h00 pourra être apparié pour la ronde 2.

Il est possible pour les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription de pointer par SMS en stipulant leur nom et prénom 06 08 09 01 62 à partir de 12h00 et jusqu'à 14h30.

## Article 3 : cadence et forfait

La **cadence** est de 1h40 + 30s/c

**La notation est obligatoire**. Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au **06 08 09 01 62** en indiquant nom, prénom et la raison de l'absence. Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction juridique de la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les licenciés français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

## **Article 4 : inscription**

Les droits d'inscription se montent à :

Adultes M 45 € jusqu'au 4 juillet 2026 / 50 € à partir du 5/07

Jeunes M 20 € jusqu'au 4 juillet 2026 / 25 € à partir du 5/07.

Féminine 10 € jusqu'au 4 juillet 2026 / 15€ à partir du 5/07.

**GRATUIT POUR LES GMI, MI et MF**

**Pas d'inscription sur place.**

## **Article 5 : horaires**

### PROGRAMME

Samedi 11 juillet 2026

12h00 - 14h30 Pointage  
16h00 Ronde 1

Dimanche 12 juillet 2026

9h30 Ronde 2  
16h00 Ronde 3

Lundi 13 juillet 2026

14h30 Ronde 4

Mardi 14 juillet 2026

9h30 Ronde 5  
16h00 Ronde 6

Mercredi 15 juillet 2026

9h30 Ronde 7  
15h30 Remise des prix  
Cérémonie de clôture

## **Article 6 : classement et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre confrontation directe (applicable que pour deux joueurs ex æquo), le Buchholz tronqué puis la Performance.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 4<sup>ème</sup> ronde dans la salle du tournoi. Les prix sont attribués à la place. Les prix sont non cumulables.

## **Article 7 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par :  
Pascal Le Fournier (Arbitre Fédéral Open 2)

## **Article 8 : proposition de nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

## **Article 9 : Le Bye**

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre du tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye »** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.**

## **Article 10 : comportement des joueurs**

Il est interdit de fumer et vapoter dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse. Il est interdit d'analyser dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

## **Article 11 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre.

## **Article 12 : fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque. Avant cela, les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

## **Article 13 :**

Par son inscription à l'Open d'été de Briouze, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet de l'échiquier de l'échiquier du Bocage [echiquierdubocage.com](http://echiquierdubocage.com) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

## **Article 14 :**

L'inscription au 3ème Open d'été de L'Échiquier du Bocage implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre

Pascal Le Fournier

L'organisateur

Échiquier du Bocage